



## **ARRETE n°105-2025**

**Réglementant le stationnement,**

**Rond-point de la Sainte, afin de déménager 14, rue des Bourgades**

**Le Maire de la commune de Cabannes,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2 et L 2213-4,

**VU** le Code de la Route, article R417-10,

**VU** le Code de la Voirie Routière, article L115-1

**VU** la demande en date du 28/04/2025, de Monsieur et Madame [REDACTED] tendant à obtenir l'autorisation de stationner, sans gêner la circulation, leurs utilitaires, dans le rond-point de la Sainte, afin d'effectuer leur déménagement 14, rue des Bourgades, les 3 et 4 mai 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre des mesures nécessaires dans le but de garantir la sécurité du public pendant la durée des manœuvres,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Afin de permettre le bon déroulement des opérations de déménagement, au 14, rue des Bourgades, sans gêner la circulation, Monsieur et Madame [REDACTED] sont autorisés à stationner leurs utilitaires, dans le rond-point de la Sainte, à l'emplacement qui leur sera indiqué.

**Article 2 :** Toutes infractions aux présentes dispositions seront constatées par procès-verbal conformément à l'article R 417-10 du Code de la Route.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur le lieu du stationnement.

**Article 4** : Madame la Directrice Générale des Services ainsi que les agents de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie d'Orgon, le responsable des services techniques de Cabannes, Monsieur et Madame [REDACTED]

Fait à Cabannes, le 29 Avril 2025.

**Le Maire,**  
Gilles MOURGUES



The image shows a handwritten signature in black ink that reads "Gilles Mourgues". To the right of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text "MUNICIPALITE DE CABANNES" at the top and "Hautes-Alpes (Beauches-du-Rhône)" at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-En vertu des articles L. 431-1 et L.411-2 du code des relations entre le public et l'administration, et de l'article R.421-1 du code de justice administrative, je vous informe que cette décision administrative peut faire l'objet :

-D'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification.

-D'un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification ; l'introduction d'un recours gracieux ou hiérarchique interrompt le délai de recours contentieux.